

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M^{me} LE MARCHAND Régine
M. BOUFFORT Bertrand
M^{me} BOISNARD Karine
M. BAURY Samuel
M^{me} LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M. CHARDIGNY Thomas
M^{me} LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. MOKHTARI Mustafa
M. BABOU Cyprien
M. ANDRÉ Sylvain
M. BAUDY Jérôme
M^{me} HERCEG GALESNE Zlatka
M. GUILLEMET Eric
M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique
M^{me} YSOPE Carine
M. PERRUDIN Gildas
M^{me} MONTESINOS Esther
M. BAILLY Cédric
M^{me} CHARLÈS Mathilde
M^{me} BRENDEL Charlotte
M^{me} BROSSERON Christine
M. LE MARCHAND Julien
M. ROUAULT Philippe
M. CHAIZE Alain
M^{me} QUEMENER Anne Marie
M^{me} ROBIN Amélie
M^{me} CHARRIER Catherine
M. DESMOULIN Gil

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. JUMAUCOURT Arthur a donné pouvoir à Mme CHARRIER Catherine.
M^{me} D'HEROUVILLE Véronique a donné pouvoir à M^{me} BOISNARD Karine.
M. PHILOUX Pascal a donné pouvoir à M. ROUAULT Philippe.

Secrétaire de séance :

Mme Régine LE MARCHAND



01/11 – 07 avril 2026

Marchés publics - Commission permanente d'appel d'offre - Création et désignation

Le rapporteur,

- propose de constituer une commission permanente d'appel d'offres ;
- rappelle que le Maire se réserve la possibilité de réunir la Commission consultative des Marchés publics pour avis, et ce, quel que soit l'objet et le montant de la consultation passée en procédure adaptée.
La Commission consultative des Marchés publics est composée des membres élus à la Commission d'Appel d'Offres qui délibèrent avec voix consultative. Elle se réunit, sans condition de quorum, afin de proposer d'écartier le(s) candidature(s) ne satisfaisant pas aux critères requis dans le règlement de la consultation ;
- propose d'attribuer le(s) marché(s) au(x) soumissionnaire(s) présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

En outre, le Maire peut associer, sans formalisme, des élus en fonction de leur délégation, des agents des services de la mairie ainsi que des personnalités en raison de leur compétence professionnelle.

- rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

La liste unique de candidats pour siéger à la commission permanente d'appel d'offres est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants (non affectés à un titulaire)
M. M. GARNIER	Mme R. LEMARCHAND
M. S. ANDRÉ	Mme V. PAIMPARAY-KANI
M. J. LEMARCHAND	Mme C. YSOPE
M. A. CHAIZE	M. P. ROUAULT
M. G. DESMOULIN	M. A. JUMAUCOURT

Il est procédé ensuite au vote à main levée.

La liste obtient 33 voix.

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires	Membres suppléants (non affectés à un titulaire)
M. M. GARNIER	Mme R. LEMARCHAND
M. S. ANDRÉ	Mme V. PAIMPARAY-KANI
M. J. LEMARCHAND	Mme C. YSOPE
M. A. CHAIZE	M. P. ROUAULT
M. G. DESMOULIN	M. A. JUMAUCOURT

VOTE : Unanimité.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

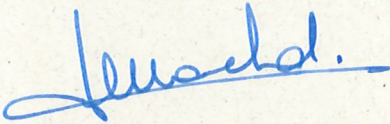
ID : 035-213502107-20260407-D_2026_01_C11-DE

Quorum réuni 30 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

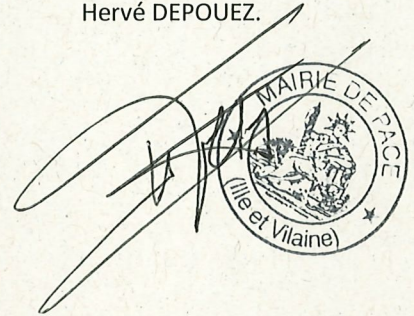
La secrétaire de séance,

Régine LE MARCHAND.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.



MAIRIE DE PACÉ
(Ille et Vilaine)